

Falaise

Falaise. Fusion des lycées : un recours porté en justice

OUEST-FRANCE.FR | mercredi 21 février 2018

236 mots



Le collectif des personnels de Guibray a déposé un recours au tribunal administratif. - Crédit Ouest-France

Le conseil régional de Normandie a voté la fusion des lycées Guibray et Louis-Liard à Falaise, le 18 décembre 2017. Un collectif de personnels du lycée Guibray a déposé un recours devant le tribunal administratif de Caen.

La décision de fusion des lycées professionnel Guibray et général Louis-Liard à Falaise a été votée lors de l'assemblée plénière du conseil régional de Normandie, le 18 décembre 2017. Dès l'annonce du projet de fusion aux élèves et aux enseignants, le 4 décembre, les lycéens et le personnel de Guibray se sont mobilisés : grèves, blocus, manifestation, courriers à la Région...

Mercredi 14 janvier, cinq membres du collectif du personnel ont déposé un recours devant le tribunal administratif de Caen pour « excès de pouvoir ». Il est accompagné d'une requête en référé de suspension, dont l'objectif est de geler temporairement le mécanisme de fusion, avant que ne soit publié l'arrêté du préfet. Les requérants pointent notamment : « La décision n'a pas été précédée de la consultation obligatoire du conseil académique de l'Éducation nationale », précise M^e Ophélie Minot.

En outre, le personnel dénonce des erreurs d'appréciation dans le dossier, notamment en termes de projets d'établissement et d'implication des élèves. « Il existe une forte culture d'établissement », atteste l'avocate. Le tribunal administratif devrait donner une réponse rapide sur la requête en référé.

Ouest-France Falaise.